



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N° 2023 - 58 - CONC
PORTANT ADMISSION À CONCOURIR AUX ÉPREUVES DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,
- Vu** Le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu** Le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu** Le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** Le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres de jury et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** Le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B
- Vu** Le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** Le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- Vu** Le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;
- Vu** Le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu** Le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu** L'arrêté du 21 décembre 2012 portant modification de l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de Normandie ;
- Vu** l'arrêté n°2023-41 – CONC du 29 juin 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2024.

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 – Mail : info@cdg27.fr –
 Site Internet : www.cdg27.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont autorisés à participer aux épreuves de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2024, les candidats ci-après cités :

Nom	Prénom	Admis à concourir sous réserve de fournir la ou les pièce(s) suivante(s) au plus tard le jour de la 1 ^{ère} épreuve, soit le 21 mars 2024 :
ADNET	Richard	
BACHELOT	Clement	
BARRET	Morgane	
BINET	Cassandra	
BINET	Fabien	
BOURGOIN	Valérie	
CAUVIN	Sophie	
CHEMINANT	Quentin	
DURAND	Anne-Lise	
FAUVEL	Pascal	L'état détaillé des services
FINEL	Charlotte	
FLOQUET	Aurélié	
GANNÉ	Justine	
GILES	Raphaël	
GOYAT	Théo	
GUENAULT	Laura	
HAUZÉ	Jean-Yves	
HOCHARD	Thomas	
JACQUET CUESTA	Sylvie	
JEAN	Cindy	
LEBRUN	Guillaume	
LEFEBVRE	Nina	
LETHUILLIER	Edouard	
MAGGI	Mathilde	
PHILIPPE	Virginie	
PREVOT	David	
RGUIEG	Myriam	L'état détaillé des services
ROBBE	Olivier	
SAFI	Namira	L'état détaillé des services
SEBIRE	Morgane	
STRAUSS	Arthur	

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 – Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

ARTICLE 2 : Ne sont pas autorisés à participer aux épreuves écrites de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2024, les candidats ci-après cités :

Nom	Prénom	Motif du refus
BENALI	Rkia	Ne remplit pas les conditions d'inscription à cet examen professionnel.
DUMONT	Sandra	Ne remplit pas les conditions d'inscription à cet examen professionnel.
POULAIN	Céline	Ne remplit pas les conditions d'inscription à cet examen professionnel.

Pour information, chaque candidat a été destinataire d'un courrier indiquant le motif du refus à concourir.

ARTICLE 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70 - dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

Fait à Évreux, le 21 décembre 2023

Le Président,

Pascal LEHONGRE

